

Réforme territoriale : une troisième lecture ?

(UI du 10.11.10) - "La réforme territoriale a fait l'objet d'un compromis en commission mixte paritaire (CMP)", commente le groupe UMP du Sénat, à la sortie de la réunion de la CMP, le 3 novembre. Compromis que le groupe PS considère comme "un grave désaveu pour le Sénat". Car, "après un premier vote à 7 contre 7, il aura fallu une suspension de séance puis l'abstention d'un sénateur centriste pour que le texte issu de la CMP soit, à quelques mots près, celui de l'Assemblée Nationale", souligne un communiqué de Jean-Pierre Bel, président du groupe socialiste.

*Les propositions de l'Assemblée
reprises à 90%*

L'élection des conseillers territoriaux en 2014 se déroulerait au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, selon le texte de la CMP. L'accès au second tour serait fixé à un seuil "égal au moins à 12,5 %" des inscrits, et non à 10%, comme voulu par le Sénat. La suppression de la compétence générale attribuée aux départements et aux régions et celle des financements croisés seraient simplement reportés du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2015. Après cette date, les financements croisés resteraient possibles dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme, comme dans le texte précédent. Le seuil de financement minimum par les collectivités locales (art. 35 ter) a, en revanche, été abaissé de 30% à 20%.

"Ce qui m'a surpris dans le vote de la CMP, c'est le déséquilibre : les propositions du Sénat n'ont pas été prises en compte et celles de l'Assemblée nationale ont été reprises à 90%. Ce serait dommageable que ces conclusions soient adoptées par le Sénat", commente le sénateur Jean-Pierre Sueur. La Haute Assemblée doit voter le projet de loi ce 9 novembre, jour de notre bouclage. Si le texte est rejeté, il devrait repartir pour une nouvelle navette. Après la troisième lecture, le gouvernement pourrait demander à l'Assemblée nationale de trancher... (MC)

Une aide pour la dépollution des friches urbaines

(UI du 10.11.10) - L'Ademe vient de lancer un appel à projets pour les "travaux de reconversion de friches urbaines polluées". Il s'adresse aux opérateurs publics ou privés amenés à engager des travaux de dépollution dans leur projet de reconversion, en l'absence de responsable de cette pollution. L'appel d'offres est doté de 10 M€. L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention au maître d'ouvrage des travaux de dépollution. 30% de celle-ci sera versée au démarrage du projet, le restant au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Appel à projets doté de 10 M€

Les candidats ont jusqu'à 29 avril 2011 pour remettre leurs dossiers de candidatures aux directions régionales de l'Ademe. Les résultats seront connus le 15 septembre.

Rens. : claire.delalande@ademe.fr / ☎ : 02 41 20 42 59

Proposition de loi pour combattre les discriminations territoriales

(UI du 10.11.10) - François Asensi, député de Seine-Saint-Denis, vient de déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à lutter contre les discriminations territoriales. En six articles, cette proposition traduit les recommandations de la Halde du 22 février dans le domaine législatif.

"Les habitants des villes populaires subissent de lourdes discriminations en raison de leur adresse, tant dans leurs recherches d'emploi et de logements, que dans l'accès à des services publics déficients sur ces territoires : La Poste, Pôle Emploi, CAF...", commente le député. La fiscalité locale est également pointée comme une discrimination : "les collectivités territoriales accueillant les populations les plus paupérisées sont celles qui disposent des ressources les plus faibles".

●●● Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Justice, a remis à Nicolas Sarkozy, le 3 novembre, son rapport sur la prévention de la délinquance. Ses 15 propositions s'organisent autour de trois priorités : le soutien à la parentalité, la restauration de la citoyenneté et la reconquête de l'espace public.

●●● Les ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire ont annoncé une nouvelle dotation de "35 millions d'euros supplémentaires par an pour garantir la présence de la Poste dans tous les territoires".